Municipalité de Saint-Jacques

À une séance spéciale du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue le **24 janvier 2022 à 19 h,** à laquelle sont présents :

Monsieur Claude Mercier, maire adjoint

Monsieur Denis Forest, conseiller
Monsieur Jean-François Leblanc, conseiller
Monsieur Michel Lachapelle, conseiller
Monsieur François Leblanc, conseiller
Monsieur Simon Chapleau, conseiller

Formant quorum sous la présidence du maire adjoint.

Absence : Madame Josyanne Forest, mairesse

Madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Avis spécial de convocation et certificat

La secrétaire fait lecture de l'avis de convocation et de son certificat attestant que l'avis a été donné en mains propres, à chacun des membres du conseil.

Résolution numéro 047-2022
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Denis Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que l'ordre du jour soit adopté.

URBANISME

Résolution numéro 048-2022
Nomination d'une directrice au Service de l'urbanisme

ATTENDU QUE	la Municipalité de Saint-Jacques désire procéder à la nomination d'une directrice au Service de l'urbanisme;
ATTENDU QUE	le comité des ressources humaines recommande de nommer madame Amina Khial à titre de directrice du Service de l'urbanisme;
ATTENDU QUE	les conditions de travail sont celles prévues au contrat signé entre les parties;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'entériner la nomination de madame Amina Khial à titre de directrice du Service de l'urbanisme de la Municipalité de Saint-Jacques.

Municipalité de Saint-Jacques

LOISIRS

Résolution numéro 049-2022
Annulation des festivités du Carnaval de Saint-Jacques de février 2022

ATTENDU les mesures sanitaires en vigueur au Québec en contexte de pandémie de la Covid-19 et de son variant Omicron;

ATTENDU QU' il y a lieu d'annuler les festivités du Carnaval de Saint-Jacques du 4 février et de les reporter en 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Simon Chapleau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter l'annulation du Carnaval de Saint-Jacques de février 2022 et de le reporter en 2023.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 050-2022
Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Denis Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présentsque la présente séance soit levée à 19 h 05.

[Signé]
Josée Favreau, OMA, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

[Signé]
Claude Mercier
Maire adjoint

Les résolutions numéro 047-2022 à 050-2022 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une par une au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*, et par le fait même, deviennent exécutoires en date de ce jour.